

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
15

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 septembre 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-neuf septembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (18) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Michèle DURINGER, Marie-Pierre BOUGENOT, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Bruno TRANCHANT.

Excusés (15) :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme ADAM)
Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. Patrick BOUTHERIN
M. Alain DREYFUS
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCHE
M. Alexandre DURRWELL
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 10 de l'ordre du jour

Remboursement de frais à un élu

Le 8 septembre 2022, un marcheur italien a été accueilli à l'Hôtel de Ville de Rixheim, étape d'un périple de 700 kilomètres. Il a pris la route le 21 août 2022 depuis San Vito, ville italienne jumelée à Rixheim, pour rejoindre le Parlement européen de Strasbourg, dans le but de défendre la cause de l'autisme.

Une délégation de San Vito a été accueillie à cette occasion au Restaurant Il GUSTO de Rixheim. Les frais ont été avancés par Madame l'Adjointe, Barbara HERBAUT.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide de rembourser à Madame Barbara HERBAUT les frais engagés, soit 179,70 €, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 93043 (Actions européennes) / compte 6234 (Réceptions) du Budget 2022.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 5 octobre 2022



Le Maire,

Rachel BAECHTEL

La Secrétaire de séance,

Sophie ACKER

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site internet de la ville de Rixheim le 05 octobre 2022.